

Orchestre  
Philharmonique  
de Strasbourg  
Orchestre National  
Directeur musical : Marko LETONJA

## REGLEMENT DE CONCOURS

**L'Orchestre philharmonique de Strasbourg recrute**

**UN ALTO CO-SOLISTE POUVANT JOUER SOLISTE  
(poste en catégorie 2A)**

**Concours mardi 26 novembre 2019**

Pour information :

Composition du pupitre d'alto :

1 alto solo

2 co-solistes

10 altos du rang

TOUTES LES EPREUVES ONT LIEU A STRASBOURG, AU PALAIS DE LA MUSIQUE ET DES CONGRES, Espace 1855 (salle de répétition de l'Orchestre).

Inscriptions sur [www.philharmonique.strasbourg.eu](http://www.philharmonique.strasbourg.eu) sous la rubrique « recrutements » avant le 16 novembre 2019.

**Début des épreuves à 9h30**

## EPREUVES

**Diapason de l'Orchestre : LA 442**

**IMPORTANT : l'ordre des épreuves sera déterminé par le jury le jour du concours.**

**Concerto imposé :**

- Stamitz, concerto en Ré majeur, op.1 : 1<sup>er</sup> mouvement, cadence Clemens Meyer

**Concerto au choix :**

- Bartok, concerto pour alto version Serly, 1<sup>er</sup> mouvement (parlando exclu)  
ou
- Walton, concerto pour alto, 1<sup>er</sup> mouvement

**Traits d'orchestre** (à télécharger sur notre site internet) :

- Beethoven : 7<sup>ème</sup> symphonie 1<sup>er</sup> mvt
- Mendelssohn : le Songe d'une nuit d'été, scherzo
- Mahler : Adagio 10<sup>ème</sup> symphonie
- Beethoven : 3<sup>ème</sup> symphonie, scherzo
- Brahms : Variations sur un thème de Haydn (Var. V, VII et VIII)
- Berlioz : ouverture Carnaval Romain

- Mendelssohn : 3ème symphonie 1er mvt
- Strauss : ein Heldenleben
- Bruckner : 4ème symphonie 2ème mvt Andante
- Ravel : Daphnis et Chloé

**Solos** (à télécharger sur notre site internet) :

- Puccini : Manon Lescaut, Intermezzo
- Ravel : Ma mère l'Oye
- Strauss : Don Quixotte
- Britten : Peter Grimes

## REMUNERATION

La rémunération, déterminée de cas en cas par référence aux deux premiers échelons de la grille indiciaire des musiciens de l'Orchestre, s'établit comme suit :

Indice brut 777 (premier échelon) soit traitement mensuel brut de 2 994.37 €  
 Ou Indice brut 790 (second échelon) soit traitement mensuel brut de 3 045.92 €

Compléments de rémunération :

- Prime de fin d'année (13<sup>e</sup> mois)
- Régime indemnitaire : 212.65 €/mois
- Indemnité d'usure et d'entretien d'instrument : 60.98 €/mois
- Indemnité vestimentaire : 180 €/an
- Forfait audiovisuel : 1 000 €/an
- Supplément familial (le cas échéant)

Le classement indiciaire (premier ou second échelon) sera fixé par prise en compte des services effectués au titre d'une formation régionale ou nationale de statut identique à l'O.P.S. ou par référence aux acquis professionnels et artistiques.

## PRISE DE FONCTION

Prise de fonction : date à convenir d'un commun accord, le poste étant vacant le jour du concours.  
 Obligations contractuelles : 30 services/mois

**Les frais de voyage et de séjour ne sont pas remboursés.**